

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Cohésion territoriale et appui aux  
communes – Direction des Mobilités  
Durables

CESSION DE BUS A LA SOCIETE AXA FRANCE

N° 2024 - D - 123

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant qu'un autobus, mis à la disposition de la STGA par GrandAngoulême dans le cadre du contrat d'obligation de service public, a été accidenté,

Considérant que ce bus est non réparable,

**DECIDE**

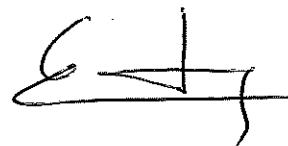
**Article 1er** - Est approuvée la cession d'un véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes, à la société AXA France située 313 Les Terrasses de l'Arche 92000 NANTERRE au prix total de 6 000 €.

Marque Type	Immatriculation	Mise en circulation	Numéro inventaire	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Amortissements pratiqués	VNC
Heuliez GX 327	BB-690-CQ	21/05/2008	TRANS2009REPRIO 20	27/07/2007	208 073.43 €	208 073.43 €	0 €

**Article 2** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 12 AVR. 2024  
Pour le Président,  
Le vice-président,

Reçu en Préfecture  
le : 12 AVR. 2024  
Affiché ou notifié  
le : 12 AVR. 2024



Gérard DEZIER